

Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 septembre 2014

Présents : MM. Christian SORET, Bernard LEROY, Claude DASSÉ, Gilles THOMAS, Alain ROCHETTE
Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Catherine KRET, Brigitte TEIXIDO
MM. Patrick DUPREZ, Jean-Jacques LETAILLEUR, Xavier MAUNOURY, Gérard PAQUERAUD, Thierry VANDEBROUCK

Absents avec pouvoir : M. Dominique NEVEU donne pouvoir à M. Thierry VANDEBROUCK

Absents : _

Secrétaire de séance : M. Bernard LEROY

La séance est ouverte à 20 h 30

* * * * *

Le conseil municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juin 2014

Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal est **approuvé, à l'unanimité.**

2) NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES: PRESENTATION ET ORGANISATION DES ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Un animateur (M LEBELTEL) assure des activités pour les plus grands, essentiellement sportives.

D'autres activités sont envisagées:

- lecture de contes à la Médiathèque
- séance de sophrologie.

Un recours au bénévolat est également envisagé (art floral, informatique, écologie, arts plastiques, photographie,...).

Sur l'organisation générale:

- une feuille d'émargement a été mise en place. Il est en effet impératif de pouvoir identifier journallement les enfants qui participent aux activités.

- Pour l'activité "contes" les enfants seront conduits à la Médiathèque du village par les ATSEM. A ce sujet, il devient urgent de rédiger une fiche de poste pour les agents concernés.

En ce qui concerne l'aspect budgétaire, les demandes de subvention prévues par l'Etat ont été faites (total de 90€/ enfant). Une demande pour une aide complémentaire de la CAF doit être faite.

Enfin le PNRVF travaille sur d'autres propositions d'activités payantes.

Il faut ajouter qu'une nouvelle activité "les ânes du Vexin" peut être proposée. Cette activité est également payante : 250€.

Accord à l'unanimité.

3) TRANSPORT DES ENFANTS AU CENTRE AERE D'HARAVILLIERS

Le mercredi, les enfants ont la possibilité de déjeuner et de passer l'après-midi au centre aéré d' Haravilliers. Le transport en car des enfants, entre l'école et le centre aéré, est assuré par la Communauté de Communes du Vexin Centre qui prend en charge les frais des transports. Une accompagnatrice s'occupe des enfants pendant le transfert Grisy-Haravilliers ; au retour les parents doivent aller rechercher leur(s)enfant(s) par leurs propres moyens. Les coûts correspondant sont pris en charge à part égale par le centre aéré et la commune. Une participation de 3€ par enfant est demandée aux parents.

Pour le moment l'effectif concerné se situe en moyenne à 4-5 enfants.

Accord à l'unanimité.

4) LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES DELEGUES DANS LES INSTANCES TERRITORIALES

M le Maire présente la liste, mise à jour, des membres des différentes commissions municipales et des délégués municipaux dans les instances territoriales. Cette liste figure en annexe.

Accord à l'unanimité.

5) PLAN D'ACTIONS MUNICIPALES 2014-2020 (document en annexe)

La liste des 14 actions, leur répartition dans les différentes commissions municipales, ainsi que la composition des groupes de travail et leurs pilotes ont été précisées.

Accord à l'unanimité.

6) RADAR PEDAGOGIQUE

G. PAQUERAUD a présenté les dispositions retenues pour l'installation d'un radar mesurant la vitesse des véhicules, rue du général de Gaulle. L'emplacement de l'équipement de sécurité routière se situera à la hauteur de la cabine téléphonique "place du soleil levant". Le coût d'installation de ce matériel et de sa maintenance d'un an s'élève à 1 966 € HT, le matériel lui-même étant fourni par l'Etat.

Le radar porterait à 120m de distance de l'entrée des véhicules dans le village, il relèverait le nombre de véhicules de passage dans le sens de la circulation vers Pontoise, et le nombre d'entre eux ne respectant pas les 30 km/h imposés à cet endroit. Il affichera pour chacun des automobilistes de passage, la vitesse relevée de son véhicule.

Accord à l'unanimité.

7) EXPOSITION SUR LA FAUNE DU VEXIN

A. ROCHETTE présente le projet d'une exposition de photos, consacrée à la faune du Vexin: 12 clichés de 1.20 sur 0.80m, accompagnés de textes seraient exposés pendant une durée à déterminer (2 à 15 jours par exemple) dans la salle André François. L'école serait associée à l'exposition.

Le coût de celle-ci s'élève à 720€ qui pourraient être pris pour 360€ sur le budget communal et pour les 360€ restant sur le budget de la caisse des écoles.

Après débat, **ce projet n'est pas retenu par 8 voix contre** (C. SORET, C. DASSE, G. THOMAS, JJ. LE TAILLEUR, T. VANDEBROUCK, pouvoir de D. NEVEU, G. PAQUERAUD, C. KRET) et 7 pour (B. LEROY, B. TEIXIDO, C. CARPENTIER, P. DUPREZ, X. MAUNOURY, S. HAMON, A. ROCHETTE).

8) CROISSANCE DE LA DEPENSE SUR LA REMUNERATION DU PERSONNEL

Un nouvel agent (Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe) a été embauché en CDI, contrairement à la décision prise lors de la réunion du Conseil municipal du 29/04/2013 de faire appel à un CDD. Au delà du problème de fond que cette décision unilatérale pose, il convient d'en minimiser, au mieux, les conséquences financières.

Le salaire brut de l'agent actuellement de 1776€, est composé d'un fixe et d'une prime mensuelle de technicité de 299.53€. Il a été décidé que la rémunération de cet agent sera maintenue à son niveau actuel (au 1er mars 2014) pendant une durée de 3 ans. Ce résultat sera obtenu par lissage de la prime de technicité.

Accord à l'unanimité.

9) PARKING DU SOLEIL LEVANT

Son accès sera condamné par une chaîne cadénassée fixée sur 2 potelets en béton. La clé du cadenas sera confiée aux responsables du restaurant Le St Graal.

Coût de l'opération: 750 € HT.

Pour ce qui concerne l'éclairage, une minuterie sera mise au niveau de l'alimentation électrique par la SICAE (horaires à définir).

Accord à l'unanimité.

10) SENTIER DU PATRIMOINE

Un dossier de candidature en vue de la création d'un sentier mettant en valeur le patrimoine de la commune a été déposé auprès du Parc naturel régional du Vexin français. Le responsable de cette action au PNRVF prend un premier contact le 6 octobre avec le groupe de travail concerné (pilote: B. TEIXIDO).

Il conviendra ensuite de valider les choix des différents patrimoines retenus par le groupe de travail et de chiffrer le coût global de l'opération, sachant que le PNRVF participe à la dépense, à hauteur de 70%.

Accord à l'unanimité.

11) QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire représentera la commune auprès du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). **Accord à l'unanimité.**

- Prévoir le remplacement d'une borne incendie route de Pontoise, pour un montant de 3 348 € TTC. **Accord à l'unanimité.**

- Prévoir l'installation d'une marquise au dessus de la porte d'accès à la maison des associations pour un montant estimé de 150 € TTC.

Accord à l'unanimité.

- Sur le Parc « Loisirs et sports » du village, le CCAS installe un mini parcours santé (tranche d'âge 7-12ans) composé d'un pont suspendu, d'une corde d'équilibre et d'une poutre d'équilibre pour un montant de 3 498 € TTC. **Accord à l'unanimité.**

- JJ. LE TAILLEUR signale qu'une corniche place du soleil levant présente un réel danger. Le Maire précise qu'il est possible de prendre un arrêté de péril.

- P. DUPREZ revient sur l'écart constaté dans les comptes de la brocante entre le montant des recettes communiquées par C. DASSE (2284€) et celui qu'il avait retenu (3000€). La réponse qui lui a été communiquée (il s'agirait du matériel commandé pour l'inauguration du Parc « Loisirs et sports » du village) ne lui convient pas. Affaire à suivre.

La séance est levée à **23h**